

**PV CG du 05 Mars 2014**

**Présents** P. Achten, M. Culot, J. Ruyffelaert, Fr. Remacle , C. Lemoine

**Excusé** H. Broun

**Invité** P. Schmets

Le Comité de Gestion se réunit à la demande de la cellule Jeunes suite au différend opposant les Clubs de Spa et de Stavelot à propos du match minimes fille série A 4/4 du 23 février 2014

Après l'exposé du président de la cellule jeunes et examen des différentes pièces fournies, le CG décide :

qu'en vertu du Règlement de la compétition jeunes saison 2013 2014 Art 50.11 (annexe du règlement d'ordre intérieur), le forfait sera appliqué à l'équipe minimes fille série A de Stavelot pour le match 5710.

Messieurs Culot et Schmets se sont retirés pour la délibération et la prise de décision

P. Achten

C. Lemoine

Président

Secrétaire